

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-762 DU 09 DECEMBRE 2005
Chargeant Monsieur **Frédéric DOHOU**, Ministre de la
Communication et de la Promotion des Technologies
Nouvelles de l'intérim de Monsieur **Cosme SEHLIN**,
Ministre des Finances et de l'Economie pour compter
du dimanche 11 au samedi 17 décembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République
du Bénin ;

Vu la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition
du Gouvernement ;

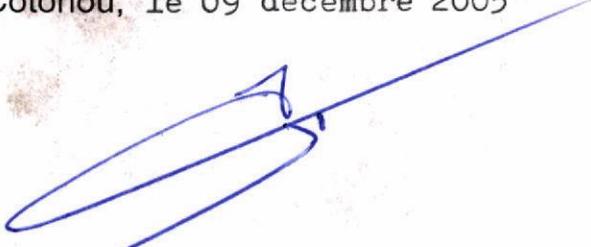
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 11 au samedi 17 décembre 2005
Monsieur **Frédéric DOHOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des
Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de
l'Economie pendant l'absence de Monsieur **Cosme SEHLIN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 décembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CÉS 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 18 JO 1